

Rentrée 2021 sur France 3 Alpes Catastrophique !

La liste des réjouissances de cette rentrée à France 3 Alpes est sortie : maltraitance à tous les étages de la station, risques psychosociaux élevés, qualité empêchée, atteintes à la santé des salariés.

De la désorganisation, des tensions, du stress, des pleurs, du découragement, de la résignation, de l'effacement, de la passivité, de l'anxiété et du repli sur soi, de l'évitement pour les uns, des absences maladie pour les autres sont les conséquences de l'incohérence et des contradictions de l'organisation du travail. Tour d'horizon :

A la Technique

- ▶ **1 poste d'OPS non remplacé :**
 - Manque de considération des OPS Séniors avec de nombreux changements technologiques, manque d'anticipation et absence de concertation avec les exploitants.
- ▶ **2 postes de monteurs non remplacés :**
 - Absence de réponse et de plan d'actions de la direction suite à une alerte lancée cet été sur l'augmentation de la charge de travail et notamment des monteurs séniors.
 - Manque de considération/connaissance du métier de monteur par la hiérarchie en faisant abstraction de la partie éditoriale et créative.
- ▶ **Planification à 2 vidéos par jour de plus en plus fréquente, ou cadre technique qui remplace un technicien vidéo absent**
- ▶ **Service scripte en tension** par manque d'effectif avec la perspective d'une scripte à temps partiel à partir de janvier 2022. Difficulté pour la secrétaire de l'instance IP de disposer librement de ses journées de délégation.
- ▶ **Méthode de management brutale et autoritaire. Attitudes menaçantes et intimidations :**
 - Absence d'information et de concertation avec les techniciens exploitants. Communication relationnelle difficile avec une faible délégation de pouvoir. Auto-désresponsabilisation (directive parisienne), sur-obéissance aux directives parisiennes (alors que ce n'est parfois qu'une préconisation), entrave au bon exercice de l'activité syndicale, méconnaissance de la législation du travail et des accords d'entreprise

A la Rédaction

- ▶ Il manque 1 équipe de reportage / jour, 2 sujets France 3 Alpes dans chaque édition.
- ▶ Manque de moyens affectés aux modules immersion 18 h 53.
- ▶ Les journalistes (au nombre de 5) autrefois affectés aux éditions d'information se retrouvent à fabriquer le 18 h 30 et le 18 h 53 sans moyens supplémentaires.

- ▶ Désaccord sur les nouvelles formes du Journal Télévisé du type radio filmée avec Invités plateau et chroniques sans images pour combler le temps. Les matinales de France Bleu deviennent-elles un modèle pour une édition « sanctuarisée » d'informations ?
- ▶ Mutualisation des JT avec AURA les weekends des vacances scolaires, Auvergne compris.
- ▶ Nouveaux horaires de la conférence de rédaction discutables ainsi que l'organisation de l'encadrement éditorial quotidien.
- ▶ Projet éditorial sans consultation et tardif

Pour toute la station

- ▶ **Le recours à l'alternance**, devient la variable d'ajustement pour pallier l'augmentation de la charge de travail des statutaires ce qui pose clairement question des conditions de sa mise en œuvre. Cessons l'hypocrisie, il s'agit de barrer la route au recrutement et notamment des plus précaires, les CDD, qui devraient être une ressource et une richesse dont l'entreprise aurait tort de se priver.
- ▶ **Avec la disparition des emplois d'assistantes** et l'arrivée de Mon kiosque, Concur, HCorpo et autres, les salariés doivent s'auto-former par webinaires, aboutissant parfois à une mise en échec du salarié, à du travail dissimulé non rémunéré et/ou à un sentiment de culpabilisation.

Toujours sous couvert d'un Danger Grave et Imminent depuis 2019 à Grenoble, l'employeur n'a apparemment pas tiré les leçons de cet épisode sombre de notre station avec des actions menées par la mise en place d'un COPIL et de groupes ateliers n'ayant pas directement répondu aux préconisations du rapport CEDAET.

Le sous-effectif chronique de notre station s'accroît avec l'arrivée de nouvelles tranches de diffusion et aujourd'hui une nouvelle fois par le non remplacement annoncé des postes en départ RCC. La direction assure face à cette situation d'urgence que des arbitrages seront faits en 2022. Avec une issue et une date assez hypothétique... en décembre 2022 ?

La santé mentale des salariés n'étant toujours pas assurée dans un tel contexte, l'entreprise prend de sérieux risques d'un point de vue juridique. Mais peut-être est-ce un risque calculé avec une méthode « Orange » pour pousser les collaborateurs vers la RCC et la porte de sortie ?

Nous ne pouvons plus accepter de telles conditions de travail, indignes d'un service public.

La CGT appellera les salariés à se mobiliser afin d'obtenir des moyens adaptés pour retrouver des conditions de travail normales et un climat apaisé au sein de notre station.

Rien ne se fera sans eux.

Grenoble, le 21 septembre 2021